

Quand produire devient un acte de résistance

Le constat est brutal. Tous les voyants sont au vert pour le maïs : un printemps clément, des sols prêts, un hiver très pluvieux qui a sécurisé la ressource en eau. La nature a fait sa part. Mais les surfaces reculent. Non par choix, mais par fatalité face à une situation désespérante. Contexte économique alarmant, revenus écrasés, trésoreries dans le rouge. La faute surtout aux choix politiques, qui depuis des années organisent le recul de l'accès aux moyens de production, découragent l'investissement et fragilisent les exploitations. Ce paradoxe est une faute. Majeure. Pendant qu'on proclame la souveraineté alimentaire, on orchestre la déprise productive. À force de contraindre, on finit par détruire. Ce ne sont pas les agriculteurs qui abandonnent : on les pousse dehors.

Le chiffre du mois

-10 à -15 %, c'est le recul potentiel de surfaces de maïs grain pour 2026.

MARCHÉS

BAISSE DES SURFACES EN FRANCE

Alors que les semis débutent dans l'hémisphère nord, les prix des intrants poursuivent leur hausse du fait de la crise iranienne tandis que le bilan mondial du maïs reste lourd et limite les hausses de prix.

Un bilan mondial qui reste lourd

Les nouvelles des dernières semaines sont peu porteuses pour les fondamentaux. Aux Etats-Unis, la baisse attendue à des surfaces est moins importante que prévu d'après les premières estimations de l'USDA et n'est pas de nature, à ce stade, à assainir le niveau des stocks ainsi que devrait le montrer le bilan de l'USDA du 12 mai prochain, le 1^{er} pour la campagne 2026/2027. Les semis ont débuté dans la Corn Belt, sur un rythme relativement rapide. Une réévaluation des surfaces par l'USDA aura lieu à l'issue des semis, le 30 juin prochain.

En Amérique du Sud, les analystes argentins revoient à la hausse les surfaces de maïs, en cours de récolte, et par conséquence le potentiel de production. Celui-ci se confirme record, à plus de 60 Mt, ce qui n'est pas non plus de nature à assainir le bilan mondial. Au Brésil, les semis de maïs safrinha se sont globalement bien déroulés même si le sec menace le Centre-Sud depuis lors.

Si les fondamentaux semblent rester lourds à ce stade, la crise iranienne et le blocage persistant du détroit d'Ormuz produisent d'ores et déjà des effets sur les assolements. C'est le cas dans l'hémisphère sud où, par exemple, les producteurs australiens annoncent une baisse des surfaces de blé et où les producteurs brésiliens s'interrogent sur leurs approvisionnements pour les semis de soja qui débuteront en septembre. C'est également le cas pour le maïs dans l'hémisphère nord où les autorités ukrainiennes annoncent une relative stabilité des surfaces de maïs en 2026 alors qu'une hausse était encore attendue en début d'année. C'est bien sûr le cas en France, où, compte-tenu de la situation renforcée de ciseau de prix,

l'AGPM attend une baisse des surfaces de 10 à 15 %. Faute de règlement du conflit, la crise devrait se poursuivre comme le montre le récent appel d'offre indien sur l'urée avec des offres à plus de 950 \$/t (environ 800 €/t).

Si l'offre céréalière est bousculée par la géopolitique, la demande en maïs s'en retrouve dynamisée comme le montre les récentes décisions de l'Argentine et du Brésil d'accroître la production de biocarburants pour limiter la hausse de prix de l'essence.

L'Europe du maïs se réorganise

Outre les facteurs géopolitiques conjoncturels qui influencent les décisions d'assolement, il est important de noter que l'Europe du maïs connaît une profonde réorganisation ces dernières années.

Alors que l'UE-27 comptait 10 Mha de maïs grain au début des années 2000, elle a perdu 1 Mha pour passer durablement sous la barre des 9 Mha en 2022 et devrait passer sous le seuil des 8 Mha en 2026 ! Cette baisse est liée à de multiples facteurs : manque de compétitivité lié au retrait de moyens de production, absence de protection douanière efficace par rapport à la concurrence internationale, décisions réglementaires...

Cette baisse globale masque cependant d'importantes différences régionales. Longtemps, le bassin du Danube – Hongrie, Roumanie, Bulgarie auxquels s'ajoutent hors de l'UE la Serbie et la Moldavie – a été un pôle de production de maïs majeur et en croissance. Cette dynamique est rompue depuis 2022, notamment sous l'influence d'aléas climatiques estivaux récurrents. Cette zone a perdu depuis lors 1,2 Mha de maïs grain et son potentiel de production dépasse péniblement 15 Mt quand il atteignait quasiment 40 Mt à son pic en 2019 !

La Roumanie a ainsi cédé sa place de 2^e producteur de maïs de l'UE, derrière la France, à la Pologne. En effet, ce pays a quant à lui connu une forte croissance des surfaces – 681 Kha de plus entre

2019 et 2025 - lui permettant de multiplier par près de 3 sa production. Elle atteint désormais les 10 Mt.

Cela ne compense toutefois pas les baisses de volumes observées dans le bassin du Danube, d'autant plus que la logistique vers les principaux bassins de consommation européens est plus complexe depuis la Pologne. Dans ce contexte, malgré d'importantes difficultés, la production de maïs française reste la 1^{ère} au sein de l'UE et en bonne position pour répondre aux besoins de ses voisins.

BUDGET ET PAC POST-2027

LES DISCUSSIONS S'ACCÉLÈRENT

Au moment où l'Union européenne rediscute les bases de sa Politique agricole commune (PAC), la filière maïs est en première ligne. L'AGPM se mobilise pour une PAC qui protège, qui rémunère et qui permette de produire.

État des discussions : un calendrier serré

Les discussions sur la future PAC et le prochain budget de l'UE s'accroissent, avec l'objectif affiché par la Commission européenne de parvenir à un accord d'ici la fin de l'année. Dans ce contexte, le Conseil et le Parlement européen intensifient leurs travaux pour arrêter leurs positions sur les propositions présentées par la Commission en juillet 2025. Une fois ces positions adoptées, les négociations entre les trois institutions (les « trilogues ») pourront s'ouvrir pour tenter d'aboutir à un compromis global.

Priorités de l'AGPM : défendre la production et le revenu

À la suite de la présentation, en juillet 2025, des propositions de la Commission sur le futur budget européen et la PAC post 2027, l'AGPM a mené un travail d'analyse approfondi. Avec ses partenaires des 5 Associations spécialisées végétales, elle a arrêté 10 priorités communes : souveraineté alimentaire, rentabilité des exploitations, réciprocité des normes, accompagnement des transitions, recentrage sur la production, budget ambitieux indexé sur l'inflation, structuration des filières, gestion des risques, simplification de la PAC et cohérence des politiques européennes.

Dans la continuité de ce travail, ces priorités ont été déclinées autour de trois sujets clés pour la filière maïs : **le soutien à l'agriculture, la gestion des risques et la gestion des marchés**. Alors que les débats restent ouverts, dans l'attente des arbitrages sur le budget européen et sur le périmètre exact de la future PAC, les grandes cultures portent une ligne constante : la PAC doit d'abord sécuriser la capacité à produire, pour la souveraineté agricole (alimentation et biomasse) et

pour le maintien de l'activité dans nos territoires.

Prochaines étapes : peser maintenant dans les arbitrages

Les discussions vont se poursuivre au sein des instances européennes (Conseil européen, Conseil Agriculture, commissions Agriculture et Budget du Parlement européen). C'est la capacité de l'Europe à nourrir sa population, à maintenir des exploitations viables et à préserver ses territoires agricoles qui se joue. Avec sa fédération européenne (CEPM), l'AGPM entend faire entendre la voix des producteurs et déployer un plan d'action en France comme en Europe. Notre message est clair : **il faut un budget agricole ambitieux et une PAC forte**, qui protège des distorsions de concurrence, qui simplifie la vie des agriculteurs et qui donne des perspectives à la production.

EUROPE

PORTER NOS AMBITIONS DANS LE CADRE DES OMNIBUS

La Commission européenne a publié en décembre 2025, deux propositions d'omnibus, visant à modifier et simplifier plusieurs textes du droit de l'Union. En langage européen, un « Omnibus » désigne un ensemble de mesures destinées à simplifier et rationaliser la réglementation européenne existante. L'objectif de cette initiative est d'accroître la compétitivité des agriculteurs européens tout en réduisant la charge administrative qui pèse sur eux et sur les États membres. L'AGPM a suivi de près l'adoption par la Commission européenne de l'omnibus sur l'environnement et de celui sur la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, et se mobilise sur les révisions réglementaires qui devraient en découler.

L'omnibus environnement : nos propositions sur l'eau

A travers l'omnibus « environnement » La commission vise potentiellement la révision de plusieurs textes dont la Directive cadre-eau (DCE). Concernant la DCE, l'AGPM est très attentive au calendrier ainsi qu'aux instances de dialogues envisagées par la Commission, sachant que les propositions actuelles sont bien en deçà de nos attentes et se limitent pour le moment à la promotion de la circularité et à la simplification du reporting pour les États Membres. Nous avons travaillé avec le COPA et Irrigants d'Europe pour que les objectifs à 2027 de la DCE soient revus, et que les efforts réalisés par les agriculteurs et les résultats obtenus qui ne sont pas suffisamment valorisés, le deviennent. Nous avons également insisté pour que la nouvelle stratégie pour la résilience dans le

domaine de l'eau permette un report de l'atteinte de ces objectifs. Enfin, l'AGPM comme Irrigants de France, la CEPM et Irrigants d'Europe a contribué à la consultation d'avril sur la révision ciblée de la DCE afin de souligner fermement la nécessité que cette révision ne dépasse pas le cadre prévu et n'aboutisse en aucun cas à une remise en cause de l'accès à l'eau pour l'agriculture.

Omnibus sécurité alimentaire : nos propositions contre la concurrence déloyale

Si les mesures proposées dans l'omnibus « sécurité alimentaire » semblent aller dans le bon sens, l'AGPM a cependant identifié plusieurs points méritant d'aller plus loin, en faisant le lien avec la nécessité d'assurer des conditions de concurrences plus équitables avec les pays tiers. Dans ce cadre, l'AGPM a travaillé conjointement avec la FNSEA en portant ses demandes via le COPA. Nous avons ainsi demandé d'étendre les mesures de simplification réservées au biocontrôle à tous les produits phytosanitaires (exemple de la reconnaissance mutuelle automatique). Nous nous sommes également opposés au désengagement de la Commission dans le renouvellement des substances et avons demandé le passage à une AMM européenne pour plus d'harmonisation. Enfin, nous avons porté des propositions plus ambitieuses pour limiter les importations de produits agricoles traités avec des substances interdites en Europe (abaissement plus automatique des LMR, clauses de sauvegarde et clauses miroirs efficaces et réellement mises en œuvre).

